ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 45193

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur certaines informations confirmant une possible revision a la baisse du budget europeen de l'agriculture, en contradiction avec les engagements enonces lors de la reforme de la politique agricole commune en 1992. Compte tenu de l'importance de ces engagements financiers, annonces a l'occasion de la nouvelle PAC envers les agriculteurs, il souhaiterait que lui soient precisees les orientations envisagees sur ce point.

Texte de la réponse

La question posee par l'honorable parlementaire se refere a l'initiative prise le 25 juillet dernier par le Conseil des ministres du budget, sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, afin que le budget communautaire pour 1997 reste stable par rapport a 1996. Alors que l'annee 1997 sera decisive pour l'appreciation des criteres de convergence et le passage a la monnaie unique, il parait en effet indispensable que le budget communautaire pour le prochain exercice assume toute sa part des efforts deployes par les Etats membres pour maitriser les deficits publics. Il en va de la credibilite des institutions communautaires aupres des citoyens et des contribuables. C'est pourquoi, sur decision du Premier ministre, la France, avec le soutien de plusieurs partenaires, a propose une reduction de 2,5 milliards d'ecus des credits par rapport au budget 1996, sur la base d'une parite des economies realisees sur les depenses agricoles (moins un milliard d'ecus en credits de paiement et en credits d'engagement sur la rubrique 1) et les depenses structurelles (moins un milliard d'ecus en credits de paiement sur la rubrique 2), le solde etant reparti sur les politiques internes et les actions exterieures. L'objectif poursuivi par le conseil n'est pas de remettre en cause le financement des politiques communautaires - notamment de la PAC - mais d'eviter des appels de contributions inutiles aupres des Etats membres en estimant au plus pres les besoins d'execution en 1997. S'agissant des economies realisees sur les depenses agricoles, il faut bien voir qu'elles ne remettent nullement en cause la ligne directrice agricole telle qu'arretee par les accords d'Edimbourg, et qu'elles ne prefigurent pas, toutes choses etant egales par ailleurs, une diminution du soutien apportee a l'agriculture europeenne. Il s'agit seulement d'anticiper une sous-execution des credits destines a la PAC, sous-execution que l'on constate regulierement depuis plusieurs exercices pour un montant bien superieur au milliard d'ecus. De plus, la commission s'est engagee a presenter, si necessaire, un budget rectificatif et supplementaire en gestion 1997 pour faire face notamment a des besoins nouveaux liees a la crise de l'ESB. Cette approche a ete confirmee le 19 novembre dernier, lors du vote par le conseil du projet de budget en deuxieme lecture. Le Parlement europeen, lors de sa premiere lecture, a egalement souscrit a l'objectif de plus grande maitrise des depenses communautaires en 1997 sur les rubriques 1 (depenses agricoles) et 2 (fonds structurels). Le budget definitif pour 1997 sera vote a Strasbourg le 12 decembre prochain.

Données clés

Auteur : M. Charroppin Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45193
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5972
Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6586